

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 16 Janvier 2024**

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERB, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLLAND

Date de convocation :  
09/01/2024

Date d'affichage :  
18/01/2024

Vote :  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER  
Annie LLOPIS donne pouvoir à Olivier TISSERAND  
André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD

Excusés :

Robert AIMONETTI,

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

**20240116 – 06 FINANCES – PROJET REHABILITATION VIEUX PRESOIR –DEMANDE DE SUBVENTIONS – ACTUALISATION – REMPLACE DELIBERATION 20231212-05**  
**Rapporteur : Madame Fabienne SOLER**

Vu la délibération 20230404 – 09 approuvant le projet de réhabilitation du Vieux Pressoir pour un montant prévisionnel de **1 043 632€ HT**

Vu la délibération 20230404-10 de demande de subvention pour le projet de Réhabilitation du Vieux Pressoir

Lors de l'entretien avec le sous-préfet, une autre aide a été évoquée : le FNADT ( Fond National d'aménagement et de développement du territoire ). Une commune du Nord Isère en a bénéficié pour

son projet de maintien du dernier commerce dans le village. Après renseignement pris auprès de la préfecture, il est proposé de réaliser une demande au titre du FNADT.

Il convient de compléter la délibération de demande de subventions de décembre 2023 pour prendre en compte et viser cette nouvelle aide dans le plan de financement.

A ce titre, la commune sollicite :

- Une subvention au titre de la DETR dans le cadre de l'axe 5 « développement économique et touristique » notamment au taux de 25%
- une subvention au titre du DSIL, pour la rénovation énergétique de l'ensemble du projet au taux de 20%
- une subvention au titre du FNADT pour le maintien du dernier commerce sur le centre-village de la commune au taux de 20%.
- une subvention au titre du Fonds vert en complément du DSIL au taux le plus élevé possible
- une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre de la Dotation Départementale au titre de la rénovation et création de logements communaux pour un montant de 9000 euros par logement => 4 \* 9000 = 36000 euros.
- une subvention au TE38 au titre du dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti « Iserenov » => 16 000 euros par poste de travaux.

➤

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les demandes de subventions, proposées ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les demandes de subventions, proposées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Delphine ROBY-PASCAL



Le Maire,  
Olivier TISSERAND

